

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

**Commune de SEXEY AUX FORGES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023**

**ARRONDISSEMENT**  
NANCY  
**CANTON**  
NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt-trois, le trois février à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

En exercice 14  
De votants 13  
De présents 13

**Etaient présents :**

Mmes Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE – Coryse GEORGES – Amélie KOENIG – Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;  
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la porte de la mairie le 6 février 2023

La convocation du conseil avait été faite le 26 janvier 2023.

La présente délibération a été transmise à la préfecture de Nancy le 6 février 2023

Le maire,  
Patrick POTTS

**Absents excusés :**

Céline BAUDON

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil Daniel BORACE obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé.

**PROJET AIRE DE JEUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**N°1-I-2023**

Monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'une aire de jeux pour les enfants à côté de la place de la République.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

➤ **Sollicite :**

- Une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des fonds solidarités communes,
- Un fonds de concours pour la mise en œuvre du projet de territoire auprès de la Communauté de Communes Moselle et Madon

Pour le projet suivant :

- Création d'une aire de jeux à côté de la place de la République : 28 000 HT

➤ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

**REPLACEMENT DES PORTES DE L'ECOLE : DEMANDES DE  
SUBVENTIONS**

**N°2-I-2023**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de remplacer les 2 portes de l'école situées à l'arrière du bâtiment qui ne sont plus aux normes de sécurité et qui sont devenues des passoires thermiques.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Sollicite une subvention auprès :**
  - du Conseil Départemental au titre de l'appui aux projets territoriaux,
  - de l'Etat au titre de la DETR 2023

Pour le projet suivant :

- remplacement des portes de l'école : 10 067,60 HT

- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

#### **VENTE DE LA PARCELLE AD 207**

**N°3-I-2023**

**La présente délibération annule et remplace la délibération n° 7-V-2018 du 7 décembre 2018 de même intitulé.**

Le maire donne lecture d'un courrier émanant de monsieur Guillaume DAVION demeurant au 14 route de Pont-Saint-Vincent à Sexey-aux-Forges. Il a obtenu un permis de construire sur les parcelles attenantes à la parcelle AD 207 de 330 m<sup>2</sup> appartenant à la commune et souhaite que celle-ci la lui vende aux mêmes conditions que celles fixées par la délibération n°7-V-2018 du 7 décembre 2018.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Accepte** de vendre cette parcelle à Monsieur DAVION Guillaume,
- **Fixe** le prix à 40 euros le m<sup>2</sup>,
- **Précise** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- **Donne** pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### **FETE FORAINE 2023**

**N°4-I-2023**

Afin de pérenniser la fête foraine, Monsieur Patrick POTTS, maire, propose que la commune, comme chaque année, offre à tous les enfants du village, nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2020, 4 places de manèges à 2,00 €. Il précise que les forains se sont engagés à offrir le même nombre de tickets à chaque enfant.

Il propose également de fixer la date de la fête foraine du 17 au 19 juin 2023.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,*

- **Fixe** la date de la fête foraine du 17 au 19 juin 2023,
- **Accepte** d'offrir 4 places de manège à 2,00 € l'unité aux enfants de Sexey-aux-Forges,
- **Certifie** que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Patrick POTTS

Le secrétaire de séance,  
Daniel BORACE